



Monsieur le Sous-Directeur,

Les chantiers de la Justice ne sont pas clôturés qu'ils apparaissent déjà comme un « flop ».

Rappelons qu'au niveau national les organisations syndicales n'ont pas été consultées sur le sujet. Quant à nos collègues en juridiction, ils n'ont pas ou peu participé à la réflexion, soit parce qu'ils n'ont pas été conviés, soit parce qu'ils n'en avaient pas envie. La plupart ont sans doute estimés que leurs avis ne comptaient pas.

Il faut dire que dans le même temps, le versement de la « prime du mépris », sur laquelle nous ne reviendrons pas, est venue nous rappeler le peu de considération dont nous faisons l'objet de la part de notre Ministère. Comment, après cela, oser faire encore appel à nos éminences grises, et alors même que nous appelions déjà à faire la grève du zèle depuis le 6 novembre pour dénoncer la paupérisation de notre profession ?

Même si les travaux ne sont pas clôturés donc, l'un des chantiers se détache déjà des autres par l'importance qui lui est portée : la « transformation numérique ».

Importance d'abord par l'annonce qui a été faite selon laquelle sur le milliard d'euros d'augmentation du Budget, dont devrait bénéficier la Justice entre 2017 et 2020, la moitié (500 millions) sera consacrée à cette transformation numérique.

Importance également consacrée par le tout récent rapport de M. Canivet et de l'Institut Montaigne sur le sujet qui a été remis à la Ministre en novembre et qu'elle a qualifié tout à la fois « d'encourageant » et de « terrifiant ». Terrifiant ... En effet ...

Même si le titre « Justice : faites entrer le numérique » fait davantage penser à une comédie, c'est plutôt une œuvre d'anticipation sur la Justice que nous a produit l'Institut, cherchant à promouvoir la mise en place d'une « juridiction numérique délocalisée » (limitée toutefois à la matière civile).

L'idée centrale de cette cyber-justice repose sur la dématérialisation : plus de présence physique des parties à l'audience (elles seraient entendues par visioconférence), plus d'avocats non plus à l'audience, une collégialité qui n'est plus que numérique (les magistrats communiquent via la technologie pour délibérer et ne sont pas tous présents physiquement à l'audience), un délibéré qui ne serait qu'« oral » avec fixation sur un support audiovisuel de l'audience pour remise aux parties (plus de minutes "papier" donc), voire plus d'audience du tout pour une partie du contentieux qui serait traité électroniquement sans aucun débat oral par une intelligence artificielle ...

Il y est question de « blockchain » (pour assurer l'exécution automatique du jugement), de « bots » (robots destinés à renseigner le public), d'algorithmes capables de prédire (avec une fiabilité de 70%) l'issue d'une procédure en évaluant l'influence de certaines circonstances de



**Syndicat Des Greffiers de France - FO**

[www.syndicatdesgreffiersdefrance.com](http://www.syndicatdesgreffiersdefrance.com)



*Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.*

fait ou de certains arguments et dans le même esprit de « profilage des tribunaux ou des juges » pour permettre au justiciable d'évaluer les chances de succès d'une procédure.

Et comme si tout ça n'était pas encore assez, le rapport évoque un élément qui impacte directement nos conditions de travail : comme tout serait dématérialisé, il serait possible de tout centraliser, y compris le personnel judiciaire ...

Bref, on se croirait dans un mauvais remake de « Minority Report » avec Guy Canivet en Guest Star à la place de Tom Cruise.

On va pas le cacher, nous, au SDGF-fo, on préfère aller voir la version originale sur grand écran, avec un cornet de pop-corn sur les genoux, et tant pis pour la carrière cinématographique de M. Canivet, on préfère aussi garder une justice qui ne soit pas déshumanisée.

Les élus de la CAP